

Le Comité international et la guerre

2. Le Comité international de la Croix-Rouge exerce une activité croissante en faveur des civils, victimes de la guerre, qui se trouvent en pays belligérants. Il sert, par exemple, d'intermédiaire pour la transmission d'un grand nombre de messages civils entre pays belligérants adverses et il entretient également une active correspondance concernant des civils avec les différentes Croix-Rouges nationales et institutions humanitaires, ainsi qu'avec des particuliers dans les différents pays belligérants.

Or, nous devons constater avec une certaine inquiétude, que ces courriers, et tout particulièrement ceux qui comprennent les messages civils, souffrent dans leur transmission de retards et de délais de plus en plus importants. C'est sur le côté humanitaire du problème que nous nous permettons d'insister, car il faut se représenter l'angoisse de destinataires ne recevant pas de nouvelles des leurs durant de longs mois.

Le Comité international de la Croix-Rouge prie instamment les différents Gouvernements belligérants de vouloir bien intervenir auprès des instances compétentes sur leur propre territoire et tout spécialement auprès des bureaux de censure intéressés, afin que les envois du Comité international de la Croix-Rouge contenant des messages civils ainsi que les plis concernant des civils, soient acheminés aux destinataires avec toute la célérité possible.

*Pour le Comité International
de la Croix-Rouge :*

MAX HUBER,
président.

Le Comité international de la Croix-Rouge et la guerre

DÉLÉGATION DU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE AU PORTUGAL

Dans l'automne de 1940, le Comité international de la Croix-Rouge prit contact avec le Gouvernement portugais, et la création d'une délégation à Lisbonne fut admise en principe.

Le Comité international et la guerre

Le chef de cette délégation fut alors désigné en la personne du colonel Frédéric Iselin.

Dans un premier télégramme, daté du 29 novembre, le colonel Iselin annonçait au Comité international son arrivée à Lisbonne. Depuis lors, l'Institution de Genève est représentée au Portugal, pays qui, comme on le sait, est le centre d'un important trafic entre les divers continents.

Voici les activités que le Comité international avait envisagées pour sa délégation : il l'avait chargée de recevoir les envois arrivant par bateaux et par avions de Grande-Bretagne, des Amériques, et d'ailleurs, de les vérifier, de les emmagasiner, puis, après avoir fait les formalités nécessaires auprès des Autorités portugaises et auprès de celles du blocus, de les expédier aux prisonniers de guerre et aux internés civils ; elle ferait des achats pour le compte de certaines Sociétés nationales de la Croix-Rouge, financerait leur expédition et tiendrait toute la comptabilité que cela comporterait.

Les bureaux de la délégation deviendraient un relais pour le courrier des délégations d'outre-mer et celles-ci pourraient envoyer leurs réponses par la même voie.

Outre ces activités d'ordre technique, fort importantes, les délégués devaient se tenir en contact — tout naturellement — avec la Croix-Rouge portugaise, et aussi avec les représentants locaux d'un certain nombre de Sociétés nationales de la Croix-Rouge.

Ils assisteraient, le cas échéant, aux rapatriements de prisonniers de guerre, grands blessés. C'est ainsi qu'en avril et en septembre 1943, des échanges de prisonniers britanniques et italiens ayant été décidés, le colonel Iselin fut chargé d'y assister et prêta son concours à ses collègues venus d'Italie et de Grande-Bretagne ¹.

Lorsque la flottille du Comité international, qui a Lisbonne pour port de départ, commença son service, la délégation de Lisbonne reçut pour instructions d'ordonner et de surveiller le chargement des envois sur les navires du Comité international, de notifier aux Puissances belligérantes tous leurs itinéraires,

¹ *Revue internationale*, février 1944, pp. 123-126.

Le Comité international et la guerre

et d'assister aux négociations qui auraient lieu à l'occasion de l'affrètement de nouveaux cargos destinés à la flottille du Comité international.

Un tel programme illustre bien l'importance de cette délégation et met en relief les différents problèmes que les représentants du Comité international eurent à étudier ; le premier auquel M. Iselin dut trouver une solution fut celui des transports.

Dans la première lettre qu'il adressa au Comité international, M. Iselin fit valoir qu'on ne pouvait ni recourir aux transports par camions, car il était impossible de traverser l'Espagne avec les centaines de camions étrangers nécessaires aux transports massifs envisagés, ni faire ces expéditions par chemin de fer, parce que le matériel roulant à disposition suffisait à peine aux besoins internes du pays. Aussi le délégué proposa-t-il l'organisation d'un service de transports par voie de mer, entre Lisbonne, Gênes ou Marseille, sur des bateaux neutres dont le Comité international s'assurerait l'usage exclusif. Cette proposition fut acceptée, et, à la fin de 1940, le Comité international chargeait le colonel Iselin d'organiser ce service à Lisbonne.

La « Revue internationale » ayant consacré plusieurs articles à la flottille du Comité international¹, on se bornera à rappeler ici qu'après de nombreuses négociations, le premier bateau du Comité international, le S/S « Ze Manel », de nationalité portugaise, partit de Lisbonne en mars 1941, avec une cargaison d'environ 16.000 sacs postaux ; M. Walter Menzel était à bord comme agent convoyeur du Comité international.

A Lisbonne, le nombre des envois arrivant en transit a été sans cesse en augmentant. Si certains d'entre eux comprennent jusqu'à des dizaines, et même des centaines de milliers de caisses d'un type standard — ce qui est le cas, par exemple, des envois des Croix-Rouges canadienne et américaine — d'autres, en revanche, sont faits d'une grande variété de colis de toute espèce. Dans les transports, une grande place est occupée par les sacs postaux et particulièrement par ceux de la Croix-Rouge britannique, qui contiennent surtout des colis standard de vivres

¹ Cf. ci-dessus, p. 545.

Le Comité international et la guerre

et de tabac et aussi des colis individuels. Nombre d'entre les paquets contiennent, outre des vivres, des vêtements et sous-vêtements, des couvertures, des chaussures, des articles de toilette, des jeux, des instruments de musique et des médicaments.

Au moment où on les charge sur le bateau, les envois sont placés dans la cale conformément à un plan de chargement ; le délégué du Comité international à Marseille peut ainsi savoir comment les marchandises sont réparties dans le bateau et trier, avant qu'ils soient chargés dans les wagons, les envois selon les destinations : port franc de Genève, Vallorbe ou autres entrepôts du Comité international en Suisse.

Tout envoi qui arrive à Lisbonne par mer ou par air est soumis aux différentes formalités de transit, avant d'être réexpédié. La délégation du Comité international à Lisbonne doit obtenir des Autorités du blocus un navicert pour chacun d'eux. Elle doit également adresser au ministre de l'Economie à Lisbonne une demande de réexportation et prier l'administration des douanes de faire en sorte que les envois soient exempts des taxes de transit. Grâce aux démarches de ses délégués, le Comité international a obtenu du port de Lisbonne l'exemption des taxes du port, et du syndicat des dockers des conditions spéciales pour les chargements et déchargements. Les Autorités portugaises ont accordé ces facilités dès l'été 1941, et cela de manière permanente jusqu'à la fin des hostilités, ce qui allège grandement le travail de la délégation.

Les marchandises arrivant à Lisbonne, après avoir subi des manipulations variées, ont été parfois détériorées ; elles ont alors nécessité des réparations coûteuses, souvent difficiles à faire sur place ; aussi, après quelques mois d'expérience, a-t-on donné aux différents expéditeurs des instructions pour qu'ils améliorent les emballages, et l'on a attiré leur attention sur l'importance des signes permettant de distinguer les colis qui font partie d'un même envoi.

Tout un ensemble de pièces — connaissements, listes d'envois, factures consulaires — sont nécessaires à la délégation pour assurer une prompt réexpédition. Les frais du transit à Lisbonne, du fret Lisbonne-Marseille ou Gênes, du transit à Mar-

Le Comité international et la guerre

seille ou Gênes, sont tous comptabilisés par la délégation de Lisbonne ; ils varient beaucoup d'un envoi à l'autre, suivant le nombre des manipulations nécessaires, le temps d'emmagasinage et le coût d'affrètement de chaque bateau. C'est la délégation qui assure le financement des transports Lisbonne-Genève, mais, étant donné que les frais exacts d'un envoi ne sont connus qu'après son expédition, le comptable de la délégation doit toujours demander aux expéditeurs des avances qui lui permettent de couvrir ses dépenses. La comptabilité est mise à jour chaque mois et pour chaque voyage.

La délégation de Lisbonne n'effectue elle-même aucun envoi ; elle fait vérifier chaque cargaison avant son départ et à son arrivée, et donne aux intéressés le procès-verbal de ses constatations. S'il a pu parfois se produire quelques vols lorsque des marchandises arrivaient avec des emballages défoncés, ou quand, faute de place, elles étaient déposées dans les allèges, les pertes, dans l'ensemble, ont été minimales. Pendant les voyages proprement dits, tout danger de vol est exclu ; les cales sont fermées et les membres de l'équipage n'ont pas accès aux marchandises. A Marseille, le transbordement se fait directement du navire aux wagons ; quand ces derniers sont pleins, on les plombe. Pendant le trajet de Marseille à Genève, la surveillance est très stricte.

Il convient d'indiquer qu'un certain nombre d'envois arrivent à Lisbonne pour être expédiés en Angleterre, en Amérique et en Afrique ; bien que ce trafic soit beaucoup moins important que le trafic ouest-est, ces expéditions donnent également un travail considérable à la délégation.

Des colis expédiés par avion transitent en nombre assez important à Lisbonne. La plupart d'entre eux arrivent de Grande-Bretagne et sont adressés directement à leurs destinataires. Pour ces colis, les formalités de transit sont les mêmes que pour les envois maritimes ; ils contiennent généralement des médicaments d'urgence nécessaire, des prothèses et des livres en Braille. C'est également par la voie des airs qu'ils sont réexpédiés.

La délégation a acheté un nombre considérable de denrées alimentaires, particulièrement des conserves de poisson, du

Le Comité international et la guerre

thon et des sardines, pour le compte d'une Croix-Rouge nationale qui voulait subvenir aux besoins de ses prisonniers de guerre ; ces achats représentent d'importantes transactions : des milliers de caisses ont été ainsi expédiées.

Dirigée depuis le mois de décembre 1940, par le colonel Iselin, la délégation du Comité international a eu un délégué adjoint en la personne de M. Walter Menzel, qui, auparavant, avait accompagné pendant deux voyages un bateau du Comité international de Lisbonne à Marseille et retour. En septembre 1941, une secrétaire portugaise, M^{lle} Maria-A. Villar, fut engagée ; en juin 1942, M. W. Saugy, qui avait exercé les fonctions d'agent convoyeur, fut gardé à Lisbonne pour s'occuper plus particulièrement du chargement des bateaux et de la comptabilité. En novembre 1942, M. R. Meyer arrivait de Genève pour collaborer au travail toujours croissant de la délégation. Un jeune Portugais, M. Rodriguez, fut aussi engagé à cette époque. Enfin, au mois de mai 1943, il en fut de même de M. Ferro, ancien employé des postes portugaises, qui fut chargé de s'occuper de trier et d'expédier les messages civils, qui, en nombre toujours croissant, arrivaient de France et d'Afrique du Nord, ou étaient destinés à ces deux régions. M. Ferro expédie aussi outre-mer le courrier des délégations du Comité international.

Depuis l'été de 1941, la délégation du Comité international à Lisbonne a recouru aux services de la maison portugaise Cesar Da Fonseca pour le dédouanement, l'emmagasiner et la réexpédition de toutes les marchandises. Elle n'a eu jusqu'à présent qu'à se louer de cette collaboration et du travail accompli par cette maison.

R.-A. G.

LA CROIX-ROUGE A ATHÈNES ET AU PIRÉE¹

En janvier dernier, la « Revue internationale »² a publié une étude sur l'activité du Comité international de la Croix-Rouge en Grèce. Cette étude faisait mention, entre autres, de la Com-

¹ *Hors-texte.*

² Janvier 1944, pp. 18-31.